

CODE DE CONDUITE *des fournisseurs*

Non-discrimination

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent des possibilités d'emploi équitables à leurs employés et aux demandeurs d'emploi sans le moindre égard envers leur race, origine ethnique, religion, couleur de peau, sexe, nationalité, âge, statut de vétéran, ancienneté, orientation sexuelle, identité sexuelle, état civil, structure familiale, information génétique ou santé mentale ou physique, sous réserve que les fonctions essentielles de l'emploi puissent être exécutées avec ou sans arrangement raisonnable.

Minéraux à la source de conflits

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent les mesures nécessaires afin de déterminer si leurs produits contiennent des minéraux à la source de conflits (étain, tantale et tungstène) et si cela s'avère être le cas, qu'ils mettent en œuvre des processus d'audit préalables afin d'identifier les sources de ces minéraux et de soutenir les efforts visant à éradiquer leur utilisation qui finance ou avantage directement ou indirectement les groupes armés de la République démocratique du Congo ou des pays voisins.

Environnement

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités de façon à gérer activement les risques, à conserver les ressources naturelles et à protéger notre environnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre un système de gestion environnementale afin d'établir une approche systématique de la gestion des risques/dangers et des possibilités associées à l'environnement, y compris le risque potentiel de non-respect de la réglementation et de perte de réputation et les occasions de croissance de l'entreprise par le biais d'une gestion responsable des opérations et des produits.

Employés, santé et sécurité

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois, réglementations, politiques et procédures applicables en matière de santé et de sécurité. Les fournisseurs doivent prendre en charge la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés, des visiteurs et des autres personnes susceptibles d'être touchées par leurs activités.

Harcèlement

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs employés puissent travailler dans un environnement exempt de tout harcèlement physique, psychologique et verbal ou de toute autre conduite abusive.

Lieu de travail exempt de drogues

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils entretiennent un lieu de travail exempt de toute drogue illégale.

Signaler les abus

Les employés de nos fournisseurs devraient avoir accès à des moyens adéquats leur permettant de signaler des problèmes ou des préoccupations sans craindre de représailles.

Diversité des fournisseurs

Dans la mesure où les exigences des chaînes d'approvisionnement varient d'un pays à l'autre, nos fournisseurs devraient être conscients que nous établissons souvent des objectifs en matière d'inclusion des fournisseurs orientée vers les clients susceptibles de nécessiter l'utilisation, à notre niveau et au niveau de nos fournisseurs, de fournisseurs de chaînes d'approvisionnement établis au sein du pays. Il peut s'agir également de petites entreprises, de petites entreprises défavorisées, de petites entreprises appartenant à des femmes, d'entreprises certifiées HUBZone, de sociétés appartenant à des vétérans, de petites entreprises de service appartenant à des vétérans handicapés, de petites et moyennes entreprises ou d'entreprises autochtones.

Code de conduite et fournisseurs sous-traitants

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils disposent de systèmes de gestion proportionnels à la taille et à la nature de leur entreprise pour assurer la conformité avec les lois, règlements et attentes qui sont traités ou expressément spécifiés dans le Code de conduite des fournisseurs. Nous encourageons nos fournisseurs à mettre en œuvre leur propre code de conduite et à en transmettre les principes aux entités leur fournissant des marchandises et des services.

N'hésitez pas à transmettre vos commentaires et vos questions concernant le Code au Bureau d'éthique.

Téléphone : 800-LM ETHIC (800-563-8442)
International : Composez le préfixe des États-Unis suivi du numéro 800-563-8442
Pour les personnes ayant des problèmes d'audition et d'élocution : 800-441-7457

Adresse postale : Bureau d'éthique et de conduite commerciale
Lockheed Martin Corporation
6801 Rockledge Drive
Bethesda, MD 20817

Télec. : Préfixe des États-Unis
(si nécessaire) + 301-897-6442

Adresse électronique : corporate.ethics@lmco.com

Chez Lockheed Martin, nous soutenons fermement les trois valeurs principales qui nous influencent et nous guident dans le cadre de nos activités et de nos relations quotidiennes : faire les bons choix, respecter les autres et rechercher l'excellence. Ces valeurs simples et pourtant essentielles nous poussent à nous comporter avec la plus grande intégrité, en fournissant des produits de première qualité tout en respectant les lois, les règlements et les normes applicables en matière de conduite commerciale et en évitant même l'apparence d'une pratique répréhensible. C'est ce que nos clients et nos actionnaires attendent de nous. Nous sommes déterminés à satisfaire ces attentes et nous nous attendons à notre tour que nos fournisseurs et partenaires honorent les mêmes valeurs.

Le présent Code de conduite des fournisseurs exprime nos attentes à l'égard de nos fournisseurs et reflète les normes que nous établissons pour nos propres employés, membres du conseil d'administration et autres associés. Nous vous remercions de partager notre engagement en faveur de ces principes.

Lois, règlements et contrats

Nos fournisseurs doivent, au minimum, réaliser toutes leurs tâches et satisfaire toutes les attentes en conformité avec les lois et règlements applicables à leurs activités. Les fournisseurs doivent satisfaire toutes les conditions générales et toute autre disposition spécifiées sur le bon de commande de Lockheed Martin. En cas d'activités internationales, ou si le lieu d'activité principal se trouve en dehors des États-Unis, les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des règlements locaux.

Lutte contre la corruption

Nous menons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et nous défendons à quiconque réalisant des activités en notre nom, y compris les fournisseurs, de proposer ou de faire le moindre paiement inapproprié en espèces ou sous toute autre forme à des fonctionnaires, partis politiques, candidats ou toute autre personne. Cela comprend offrir à tout client, fournisseur ou autre – ou accepter de sa part - toute forme de ristourne ou de pot-de-vin. Notre politique interdit spécifiquement les paiements de facilitation (les paiements effectués afin d'accélérer ou de garantir l'exécution d'un acte gouvernemental de nature courante tel que l'obtention de visas ou de dédouanements'), mais permet les paiements de sécurité individuelle en cas de menace imminente envers la santé ou la sécurité.

Nos fournisseurs doivent respecter les lois de lutte contre la corruption qui régissent l'exploitation dans les pays où ils exercent des activités, telles que la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique contre la corruption (U.K. Bribery Act).

Cadeaux et gratifications

Nous concourons sur la base de nos produits et services et n'utilisons pas l'échange de cadeaux ou de gratifications pour gagner le moindre avantage concurrentiel injuste. Nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs en cas de réception ou d'offre de toute forme de cadeau ou de gratification, y compris en espèces ou sous toute autre forme équivalente. Veuillez noter tout spécialement que nos employés qui participent d'une façon ou d'une autre aux décisions d'attribution de marchés sont soumis à des limitations encore plus strictes et ne sont pas en mesure d'accepter le moindre cadeau ou la moindre gratification, à l'exception d'articles promotionnels de très faible valeur. Dans tout type de relation commerciale, nos fournisseurs doivent garantir que l'offre ou la réception de toute forme de cadeau ou de gratification est autorisée par la loi ou la réglementation ne viole pas les règles et normes de l'organisation destinataire; est conforme aux coutumes raisonnables du marché; et ne nuit pas à la réputation de Lockheed Martin.

Concurrence loyale et antitrust

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités en conformité avec l'ensemble des lois et règlements antitrust en vigueur. Cela concerne les pratiques commerciales telles que les arrangements visant à limiter la concurrence, l'échange illicite d'informations concurrentielles, la fixation des prix, la collusion dans les soumissions ou le partage inapproprié des marchés.

Conflits d'intérêts

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils évitent tous les conflits d'intérêts et toutes les situations présentant un risque de conflit d'intérêts dans le cadre de leurs relations avec Lockheed Martin. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils signalent à Lockheed Martin toute situation conflictuelle potentielle ou apparente entre leurs intérêts personnels et les intérêts de Lockheed Martin.

Contrôle des exportations et des importations

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs pratiques commerciales se déroulent en conformité avec l'ensemble des lois et des règlements applicables en matière d'exportation et d'importation de pièces et de composants d'origine nationale et étrangère et des données techniques qui y sont associées.

Contrefaçon

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils développent, mettent en œuvre et entretiennent des méthodes et des processus appropriés dans le cadre de leurs services et de leurs produits dans le but de réduire le risque d'introduction de pièces et de matériaux contrefaits parmi les produits livrables. Des processus efficaces devraient être mis en place afin de détecter les pièces et les matériaux contrefaits et de signaler les pièces concernées comme étant obsolètes.

Renseignements confidentiels et exclusifs

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à la protection de tous les renseignements sensibles, y compris les renseignements confidentiels, exclusifs et personnels. Les renseignements ne devraient pas être utilisés en dehors du cadre de l'arrangement commercial établi avec notre société, sans autorisation préalable.

Responsabilité financière et exactitude des comptes

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils consignent, maintiennent et fournissent une documentation commerciale précise, y compris, mais sans limitation, leurs comptes financiers, les rapports de qualité, les feuilles de temps, les notes de frais, les CV et les offres à Lockheed Martin, au client ou aux autorités compétentes.

Droits de la personne

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils traitent autrui avec respect et dignité, qu'ils favorisent la diversité, les opinions différentes et l'égalité des chances pour tous et qu'ils contribuent à créer une culture solidaire et éthique.

Traite de personnes

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne s'engagent d'aucune façon dans le recours au travail forcé, au travail servile (y compris la servitude pour dettes) au travail sous contrat non résiliable, au travail carcéral involontaire, à l'esclavage ou à la traite de personnes. Cela comprend le transport, le recel, le recrutement, le transfert ou la réception de personnes vulnérables par l'utilisation de la menace, de la force, de la coercition, de l'enlèvement ou de la fraude dans un but d'exploitation.

Travail des enfants

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que le travail des enfants ne soit pas toléré dans le cadre de leurs activités. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas encore atteint l'âge minimum légal pour pouvoir travailler sur le lieu où les activités sont exécutées.